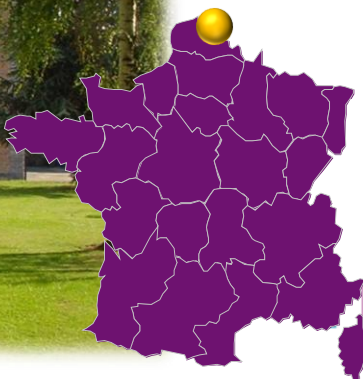


Partenaire  
de votre réussite !



# Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis



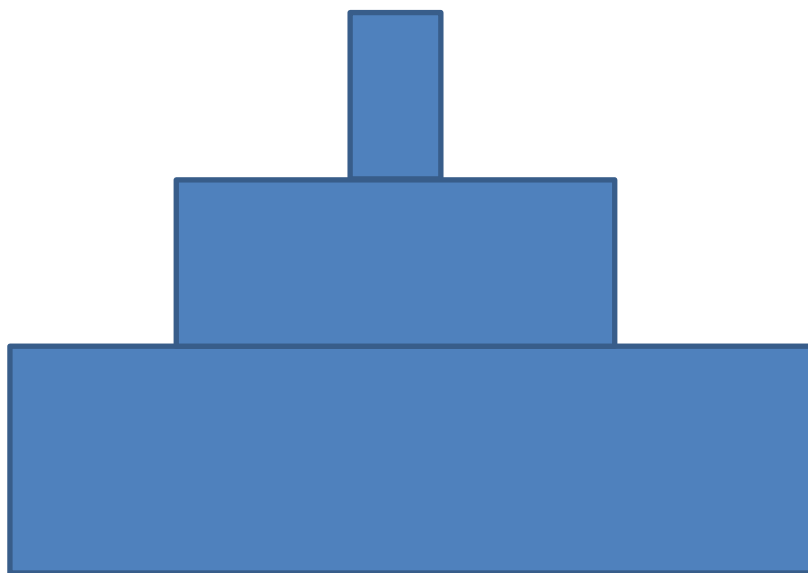
## Conseil d'Administration du 8 octobre 2013

# VISION



- Construire un RI sur 3 étages concrétisant chacun :
  - le socle du RI,
  - la reconnaissance d'une responsabilité particulière,
  - la reconnaissance d'une situation exceptionnelle.
- La construction du RI s'élaborera sur une vision pluriannuelle.

# 3 ÉTAGES DU RI

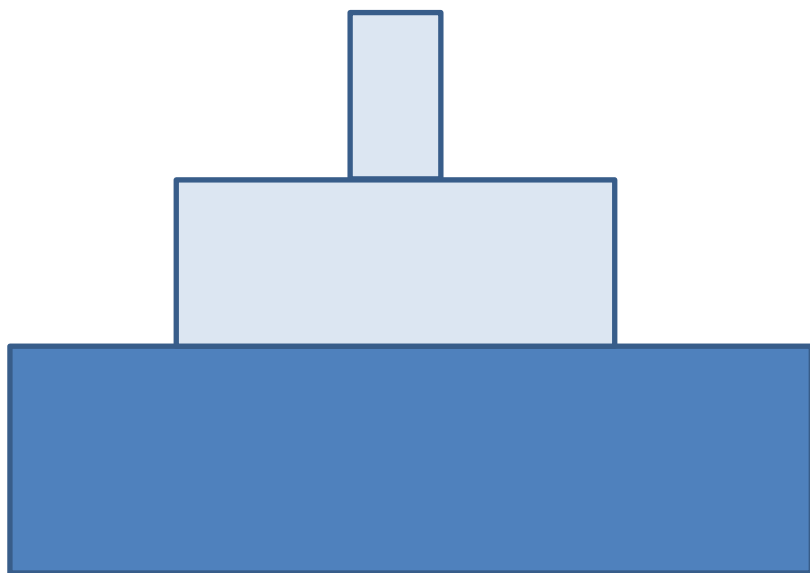


2<sup>eme</sup> étage : situation exceptionnelle

1<sup>er</sup> étage : responsabilité particulière

Socle : base du RI

# SOCLE : BASE DU RI



2<sup>eme</sup> étage : situation exceptionnelle

1<sup>er</sup> étage : responsabilité particulière

Socle : base du RI



# SOCLE : BASE DU RI

Catégories (Effectif au 18 avril 2013)	2012	2013	Surcoût / 2012	2014	Surcoût / 2013	2015	Surcoût / 2014	2016	Surcoût / 2015	Surcoût 2016 / 2012
C (199)	Taux 4,53 → 4,97	Taux=5	22,7 k€	Taux=5,33	30,8 k€	Taux=5,66	30,8 k€	Taux=6	30,8 k€	115,1 k€
B AENES (29)	R=1 600€ → 700€	R=1 600€ → 700€	0	R=1 600€ → 700€	0	R=1 600€ → 700€	0	R=1 600€ → 700€	0	0
B ITRF, BU, Santé (70)	«R»≈0,55 360 €	«R»=0,7 420€ → 490€	5,9 k€	«R»=0,8 480€ → 560€	4,4 k€	«R»=0,9 540€ → 630€	4,4 k€	«R»=1 600€ → 700€	4,4 k€	19,1 k€
A AENES (15)	R=1 1600€ → 1800€	R=1 1600€ → 1800€	0	R=1 1600€ → 1800€	0	R=1 1600€ → 1800€	0	R=1 1600€ → 1800€	0	0
A ITRF, BU, Santé (109)	«R»≈0,34 590 €	«R»=0,5 800€ → 900€	22,5 k€	«R»=0,65 1040€ → 1170€	23,8 k€	«R»=0,85 1360€ → 1530€	31,6 k€	«R»=1 1600€ → 1800€	23,8 k€	101,7 k€
Surcoût / année N-1			51,1 k€		59,0 k€		66,8 k€		59,0 k€	235,9 k€

## PERSONNEL CONCERNÉ PAR LE SOCLE

- La proposition du socle du régime indemnitaire ne concerne pas le personnel percevant la Prime de Fonctions Informatiques (PFI).
- L'objectif à terme est de faire correspondre les montants du socle du RI avec le cumul PPRS + PFI (PPRS = Prime de Participation à la Recherche Scientifique).

## MODALITES DE VERSEMENT 2013

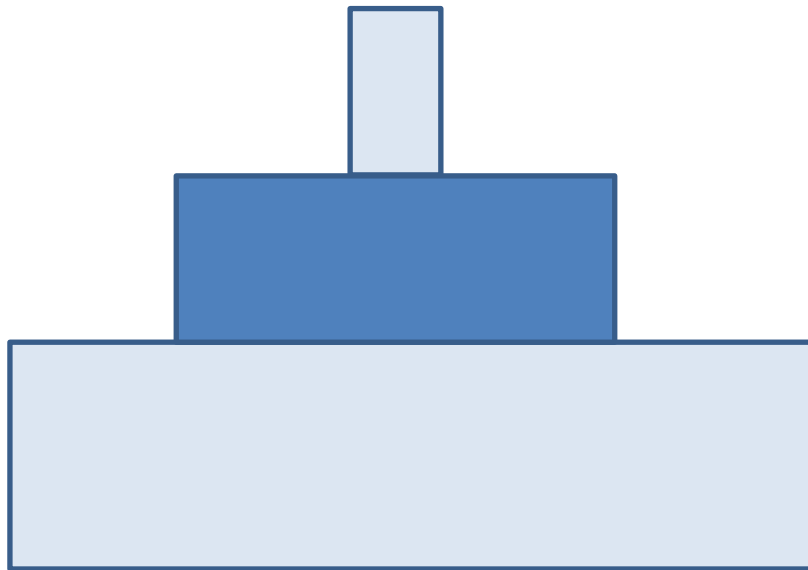
- Catégorie C : versement d'une prime exceptionnelle en décembre 2013 sur la base du socle (diapo 6).
- Catégories A & B de l'AENES : versement du R=1 en décembre 2013.
- Catégories A & B ITRF, BU, Santé : versement d'une prime exceptionnelle en décembre 2013 sur la base du socle (diapo 6).



## MODALITES DE VERSEMENT À PARTIR DE 2014

- Catégorie C : versement mensuel du régime indemnitaire (effectif sur la paye de mars 2014 avec le rattrapage de janvier et février).
- Catégories A & B de l'AENES : versement mensuel du R=1 (effectif sur la paye de mars 2014 avec le rattrapage de janvier et février).
- Catégories A & B ITRF, BU, Santé : versement mensuel du régime indemnitaire (effectif sur la paye de mars 2014 avec le rattrapage de janvier et février).

# RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE



2<sup>eme</sup> étage : situation exceptionnelle

1<sup>er</sup> étage : responsabilité particulière

Socle : base du RI

# RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE

## Assistants de prévention (AP)

Suivants les missions des AP définies par le CHSCT du 8 mars 2013

- ≈ 555 € (équivalent de 10 points d'indice) pour le Groupe 2.
- ≈ 1 110 € (équivalent de 20 points d'indice) pour le Groupe 1.
- ≈ 30 personnes.
- Coût ≈ 25 k€.
- Mise en application : 2014.

## RESPONSABILITÉ PARTICULIÈRE

- Inadéquation entre les missions et la catégorie de l'agent (par ex. une personne de catégorie C avec des missions de catégorie B). Mesurable par comparaison des fiches métiers UVHC et la fiche de poste de l'agent.
- Mode financement : soit à travers la NBI et/ou le RI.
- Objectif pour 2014 : fixer les critères, la cotation de la responsabilité particulière, ....
- ~~Objectif : mise en place d'une réflexion en 2014.~~
- Définition d'un pourcentage par rapport au socle avec une enveloppe maximale de 10 % du budget global du Régime Indemnitaire.
- Définition d'un pourcentage par rapport à la population.

# SITUATION EXCEPTIONNELLE

2<sup>ème</sup> étage : situation exceptionnelle

1<sup>er</sup> étage : responsabilité particulière

Socle : base du RI



## SITUATION EXCEPTIONNELLE

- Dès 2014, mise en place d'une part « exceptionnelle » sous la forme d'une prime d'intéressement individuel et/ou collectif.
- Par **arbitrage** du Président d'Université
- Enveloppe maximale de 5 % du budget global du Régime Indemnitaire.
- Présentation du suivi en CT et en CA.
- Intégration des éléments dans le bilan social.
- **Objectif pour 2014 : définir une liste la plus exhaustive possible de cas en situation exceptionnelle.**

## SOUTENABILITÉ DU RI

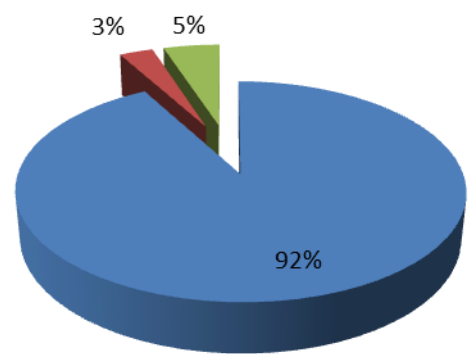


- Mise en place d'une politique du RI soutenable afin de contribuer à la maîtrise de l'évolution de la masse salariale.
- Soutenabilité du RI basée sur 3 axes :
  - poursuite de la politique de recours à l'emploi contractuel défini **au CA du 16 février 2012,**
  - réorganisation du travail **pour faire face à une diminution d'ETP,**
  - management par le redéploiement de postes.

# EVOLUTION DU RI 2014 - 2016

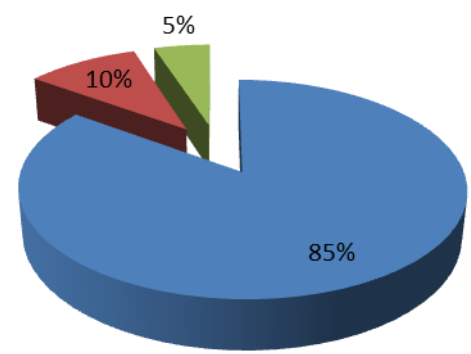
**2014**

■ Socle   ■ Responsabilité particulière   ■ Situation exceptionnelle



**2016**

■ Socle   ■ Responsabilité particulière   ■ Situation exceptionnelle



Régime Indemnitaire	Socle	Resp. Part. Max.	Sit. Excep. Max.	Total Max.
2014	1 512,1 k€	49,3 k€ max.	82,2 k€ max.	1 643,6 k€ max.
2016	1 637,9 k€	192,7 k€ max.	96,3 k€ max.	1 926,9 k€ max.

Rappel : bilan social 2012 RI = 1 434,3 k€

## **Comité Technique du 26 septembre 2013**

### **8 votes contre & 2 abstentions**



**Merci de votre attention**

**Retrouvez l'université sur**

**[www.univ-valenciennes.fr](http://www.univ-valenciennes.fr)**

**Université  
de Valenciennes  
et du Hainaut-Cambrésis**

**Partenaire  
de votre réussite !**

- DES FORMATIONS PROFESSIONNALISÉES et un accompagnement de qualité
- UNE VIE ÉTUDIANTE dynamique sur des campus à taille humaine
- Une insertion professionnelle RÉUSSIE
- Des pôles d'excellence EN RECHERCHE
- UN CADRE DE VIE et des ÉQUIPEMENTS de qualité
- UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE dans 29 pays

**Université  
de Valenciennes  
et du Hainaut-Cambrésis**